

2^{EME} SEMI MARATHON DU GRAND FOND BRESSAN

Course comptant pour le challenge départemental

plus un 11 km populaire

SAINT-JUST
Samedi 18 Février 2012

Départ à 14 h 30
Salle polyvalente

*Epreuve organisée en collaboration avec les communes de
Ceyzériat, Montagnat, Revonnas et Saint Just*

Renseignements
04 74 30 87 20
www.grandfondbressan.org

REGLEMENT DE LA COURSE

Le GRAND FOND BRESSAN , avec le concours des municipalités de CEYZERIAT, MONTAGNAT, REVONNAS et SAINT JUST, organise le samedi 18 février 2012 la 2^{ème} édition du semi marathon du Grand Fond Bressan » avec, en plus, un 11 km populaire. Seule la course du semi marathon est prise en compte pour le challenge départemental.

Peuvent participer :

- Au semi marathon à partir de la catégorie junior,
- Aux 11 km à partir de la catégorie cadet pour lesquels le bulletin d'inscription doit être obligatoirement signé par les parents
- toute personne licenciée aux seules Fédérations suivantes : FFA - UNSS - FSGT - FF TRIATHLON portant attestation de la délivrance d'un certificat médical.
- pour toute autre personne présentation d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an (ou sa copie certifiée conforme.)

Assurances : L'organisateur a souscrit une assurance RC organisateur et RC participants. L'organisateur dégage son entière responsabilité pour tous accidents ou dommages corporels subis par les participants. Chaque participant devra être couvert par une assurance individuelle. Les concurrents sont tenus d'observer sous leur entière responsabilité toutes les règles du code de la route et les arrêts relatifs à la circulation.

Inscriptions - Règlement : Les bulletins d'inscription complètement remplis et accompagnés de la photocopie de la licence de l'année ou d'un certificat médical datant de moins d'un an (*cf. ci-dessus*) devront être retournés avant le 14 février 2012

à Monsieur Gilles BURLET-VIENNAI

3 bis rue des Graves

01000 BOURG EN BRESSE Tel. 04 74 21 31 98

accompagnés du règlement à l'ordre du Grand Fond Bressan : - Pour le semi marathon : 12 €

- Pour les 11 km : 10 €

Après cette date et sur place, majoration de 2 € pour les deux courses.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

Secrétariat - Accueil - Dossards : à partir de 13 H à la salle polyvalente à SAINT-JUST. Sans présentation de licence ou certificat médical, il ne sera pas remis de dossard. D'autre part, tout coureur sans dossard ne sera pas autorisé à prendre le départ.

Horaires : Départ pour les deux courses à 14 H 30 précises à hauteur de la salle polyvalente de SAINT-JUST. Fin des contrôles et de la surveillance sur le parcours : 17 H.

Arrivée : Elle sera jugée au même endroit que le départ.

Contrôle : Le dossard devra être fixé sur la poitrine de façon visible et sans être replié tout le long du parcours. Des contrôles seront effectués.

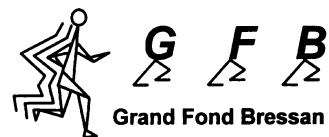
Ravitaillement : Semi : trois postes sur le parcours et un à l'arrivée.

11 km : un poste sur le parcours et un à l'arrivée.

Parcours : Le parcours sera fléché .

Accompagnateurs : Ils sont autorisés en deux roues non motorisés et n'ont pas accès aux ravitaillements sur le parcours et à l'arrivée. Automobiles interdites.

Récompenses : La lecture des résultats et la remise des récompenses aura lieu le même jour à la salle polyvalente de SAINT-JUST à la fin de chaque course .



BULLETIN D'INSCRIPTION

SEMI MARATHON : Inscription 12 € (14 € sur place)

DOSSARD :

NOM Prénom

Adresse

Adresse Mail

Sexe M ou F Date de naissance Club

-oOo-

11 KM : Inscription 10 € (12 € sur place)

DOSSARD :

NOM Prénom.....

Adresse

Adresse Mail

Sexe M ou F Date de naissance Club

Récompense aux 400 premiers inscrits

PERSONNE LICENCIEE A FFA-UNSS-FSGT-FF TRIATHLON (*)

Renseignements obligatoires sous peine
de refus de dossard :

N° de licence : Année :

Fédération : (*) à préciser :

Renseignements certifiés conformes -

A le A le

signature obligatoire
y compris celle des
parents pour les mineurs.

PERSONNE NON LICENCIEE OU A UNE AUTRE FEDERATION

Joindre à ce bulletin un certificat médical
de non contre indication à la pratique de
la course à pied en compétition datant de
moins d'un an.

signature obligatoire
y compris celle des
parents pour les mineurs.